

Maltraitance policière relevée le 23 juin 2007 à Marly – CH Fribourg.

Alors que Françoise avait fini de filmer une mini manifestation sur la voie publique, non loin du domicile d'un juge en charge du dossier de trois membres de l'association Appel-au-Peuple, elle fut interpellée sans ménagement par deux policiers, dont la voiture avait été dissimulée à un kilomètre environ, dans un virage.

Une personne en jeans, baskets et casquette lui intima l'ordre de lui remettre sa caméra et déclara : « *Je suis un juge.* »

Ce dernier chemina côte à côte sur la route avec Françoise, insistant toujours pour qu'elle lui remette sa caméra. Ce qu'elle refusa naturellement, n'ayant obtenu aucune garantie de restitution.

Apparemment, l'homme en jeans, baskets et casquette avait donné des ordres...

Quelques instants plus tard, une seconde voiture de police arriva. Deux « furies » en sortirent insistant autant que le juge, pour obtenir la remise de la caméra. Devant le refus de Françoise, les quatre policiers lui sautèrent littéralement dessus, comme s'il s'était agi d'un dangereux truand. Après avoir décliné son identité, Françoise, fut jetée à terre, les bras tordus dans le dos, menottée le plus fortement possible.

La victime, car dès ce moment elle en devient une, pense et constate qu'elle a vraiment affaire à des sauvages ! Pourtant, les policiers sont en uniforme...

Tant bien que mal, elle parvient à se remettre sur pieds et obligée qu'elle est, rentre dans la voiture de police.

Commence alors, une forme d'interrogatoire.

Un policier

- Êtes-vous sous tutelle ?

Françoise

- Vous n'avez pas de chance, Monsieur l'agent, je ne suis sous aucune tutelle !

Un policier

- Avez-vous des antécédents psychiatriques ?

Françoise

- Non, je n'ai aucun antécédent psychiatrique et mon casier judiciaire est vierge.

Le trajet se termine. Françoise est au poste de police, dans une salle d'audition.

Là, 1^{ère} constatation : du sang est sur la table et a giclé contre un mur. Cela ne rassure guère Françoise...

On lui enlève les menottes. Ses mains sont violettes et gonflées.

Commence alors la fouille de son sac à dos. Séquestre de son appareil numérique, de sa carte mémoire ne contenant que des photos de famille. Quel intérêt donc pour la police ? En définitive, Françoise aura passé de 13h.00 à 19h.00 – dans ce poste de police, mais le procès-verbal a été falsifié quant à l'heure de libération de Françoise.

Avant de quitter la salle d'audition, Françoise a exigé de pouvoir être examinée par un médecin. Ce qui fut fait trois heures après...mais seulement à la demande d'une policière arrivée tardivement et qui constata qu'aucun des policiers ne l'avait fait.

Ce n'est pas dans une simple voiture de police que Françoise fut reconduite à l'endroit d'où elle pouvait prendre un moyen de transport.

C'est dans un fourgon cellulaire ! Le policier enragé, hors de la vue du poste de police, prit un malin plaisir à zigzaguer comme un malade sur la route, plantant les freins sans raison, si ce n'est celle d'incommoder au maximum la passagère.

Françoise se demande si le policier en question, n'aurait pas été muté de Genève à Fribourg. Une plainte pénale est en effet déposée chez le Procureur général de Genève, pour des faits similaires. A vérifier auprès de la Cheffe de la police genevoise. En définitive, Françoise a été quinze jours en incapacité de travail et a dû suivre un traitement chez un physiothérapeute.

Elle n'en restera pas là. Plainte va être déposée. Comment est-il acceptable que des faits semblables se passent dans un pays où l'on prône le respect des droits de l'homme ?

**Leïla Elisabeth Pellissier
Juillet 2007**
